

Archibulletin n°28

Bulletin de liaison entre l'Éducation nationale et
le Service éducatif des Archives de Maine-et-Loire



Manifestation devant l'Église Saint-Laud.

- **Éditorial**, par P. Le Picart, Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de mission Archives/Patrimoine.
- **« Les Chesnaies à travers le temps »**, compte-rendu d'expérience de travail aux Archives de Maine-et-Loire.
- **La séparation des églises et de l'État** : comment l'aborder avec des documents d'archives en classes primaires, et secondaires.
- **Une enseignante au service des classes primaires** : Geneviève Audureau, professeur des Écoles.
- **« À propos de... l'aviation en Anjou »**, la nouvelle fiche pédagogique du service éducatif.
- **Concours Montrer l'histoire 2005**, bilan de la 8^e édition et palmarès.
- **Infos / Expos.**

Pour tout
renseignement :
02.41.80.80.00
s.boisanfray@cg49.fr

Archives
départementales de
Maine-et-Loire
106, rue de Frémur
49000 Angers



Décembre 2005

L'Archibulletin nouveau est arrivé. Qu'apporte-t-il ?
Des informations sur l'année scolaire écoulée et l'année scolaire en cours, des nouveautés.

Le 15 juin a eu lieu -au Château d'Angers- la remise des prix de la huitième édition du concours « Montrer l'histoire » : onze participants ont été récompensés.

C'est avec beaucoup de plaisir que le jury a attribué le 1^{er} prix (catégorie écoles) à l'I.R.E.S. des Chesnaies pour un remarquable travail de recherche et d'exposition sur « les Chesnaies à travers le temps ».

Dans les locaux des Archives Départementales, rue de Frémur à Angers, outre la reconduite d'actions traditionnelles présentées dans la brochure « l'action éducative » récemment diffusée, le Service éducatif propose quelques nouveautés :

- un atelier « Découverte des Archives et conte musical » à destination des centres aérés angevins, le second mercredi de chaque mois,
- un atelier « conte, projet d'écriture », à l'intention des écoles primaires et des classes de 6^{ème},

Un centenaire cette année sera commémoré le 9 décembre prochain. Il s'agit de celui de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État ». Cette commémoration est d'ores et déjà l'occasion d'actions, notamment en direction du public enseignant, à savoir :

- une conférence sur la loi et ses conséquences dans le cadre des conférences pédagogiques organisées à l'intention des enseignants du premier degré,
- la réalisation d'une fiche « à propos de... » sur le sujet,
- une sélection de documents relatifs à cette loi, qui sera proposée aux scolaires : diffusion avec le prochain numéro de l'Archibulletin,
- une exposition est prévue aux Archives de Maine-et-Loire de décembre à février.

2005 c'est aussi le soixantième anniversaire de la libération des camps. C'est pourquoi deux stages de deux jours chacun sur Angers, Segré d'une part et Saumur, Baugé d'autre part, seront organisés à l'intention des enseignants du premier degré sur le thème « Enseigner la Shoah à l'école primaire ».

La commission Archives—composée de personnels des Archives départementales, de représentants de l'Éducation nationale et d'enseignants - souhaite s'enrichir de nouveaux membres, et de nouvelles compétences.

Si vous vous sentez donc une « fibre historienne ou patrimoniale », n'hésitez pas à nous rejoindre.

Bonne année scolaire à tous.

Philippe LE PICART
Inspecteur de l'Éducation nationale 1^{er} degré,
chargé de la mission départementale
Archives – Patrimoine

Compte-rendu d'expérience : IRES Les Chesnaies

« Les Chesnaies à travers le temps »

L'origine de ce projet fait suite à une anecdote d'un enfant, un matin en arrivant en classe. Il avait rêvé de l'école et voulait savoir comment « c'était avant ». Nous travaillions alors sur le Moyen Âge et nous avons fait un lien entre notre thème de travail et ce que nous apportait cet élève.



Travail réalisé par les élèves de Madame Sebti au cours de l'année scolaire 2004-2005.

Ceci allait devenir un formidable outil qui allait permettre aux enfants de s'investir dans les apprentissages. Pour ces élèves en difficulté scolaire, cette idée était originale pour les inciter à participer, faire des recherches et avancer dans les apprentissages. Il donnait du sens au travail réalisé en classe et éveillait leur curiosité. Les élèves se sont appropriés le projet et en ont été les acteurs à toutes les étapes.

Ce projet pluridisciplinaire a permis de travailler et de développer de nombreuses compétences :

- **en maîtrise de la langue** : de développer le langage oral, l'apprentissage de la lecture, et la production d'écrits.

- **en mathématiques** : de se repérer dans l'espace et sur des plans, de se familiariser avec les mesures, de reproduire des formes, de travailler l'échelle.

- **en histoire** : se situer dans le passé lointain et plus proche, de rechercher les traces du passé, de comparer le développement entre le passé et le présent.



- **en arts plastiques** : de découvrir les parchemins, l'enluminure, d'apprendre à illustrer un livre.

- **en technologie** : de fabriquer un livre, de prendre des photos avec un appareil numérique.

Ce projet a surtout créé une cohésion du groupe classe car les enfants étaient conscients que nous participions au concours Montrer l'histoire. Il a permis d'établir une ambiance de travail dans la classe qui fut très enrichissante.

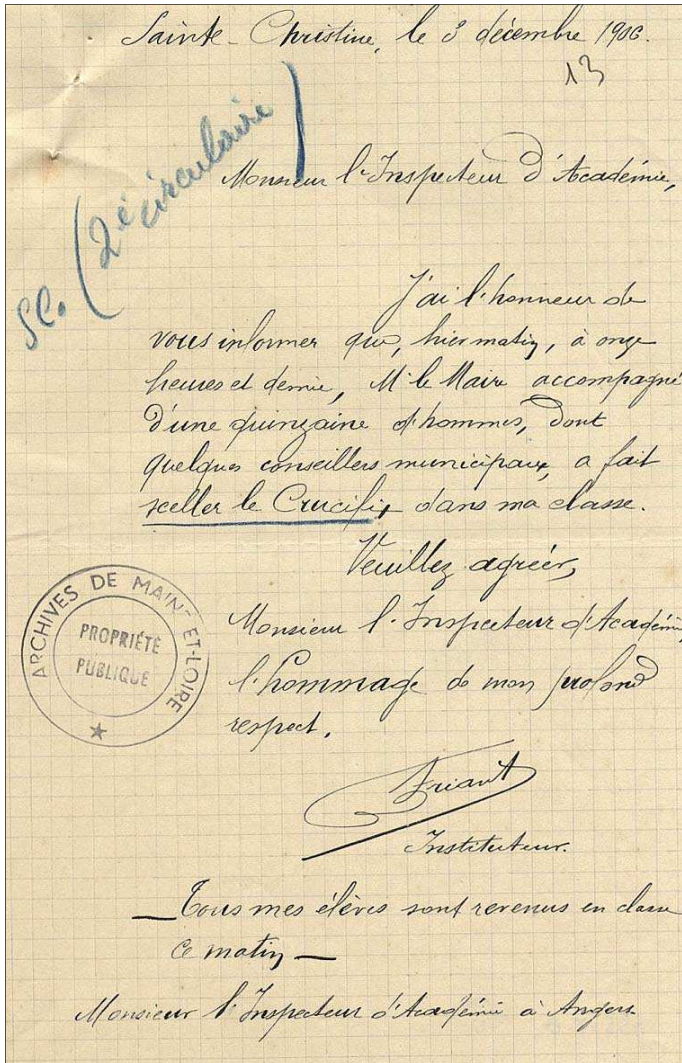
L'obtention du premier prix lors de la lecture du palmarès a représenté pour les enfants une reconnaissance de leur travail et une valeur accordée à celui-ci.

**M. SEBTI, enseignante,
pour l'École de l'IRES Les Chesnaies.**

La séparation des églises et de l'état

Depuis la Révolution française, petit à petit la société se laïcise. L'influence de l'église, longtemps prépondérante recule peu à peu. Ainsi, dans l'enseignement, cette évolution culmine avec la loi de séparation des Églises et de l'État votée en décembre 1905. L'enlèvement des crucifix dans les écoles est l'un des épisodes de cette longue histoire.

Deux courtes lettres de l'instituteur d'une commune rurale de Maine-et-Loire en 1906 permettent d'aborder la question des relations des églises et de l'état dans le contexte de la loi de séparation votée il y a tout juste un siècle, en décembre 1905.



1. Pourquoi, comment aborder cette question dans les classes de collège et de lycée ?

En quatrième comme en première, les entrées sont multiples :

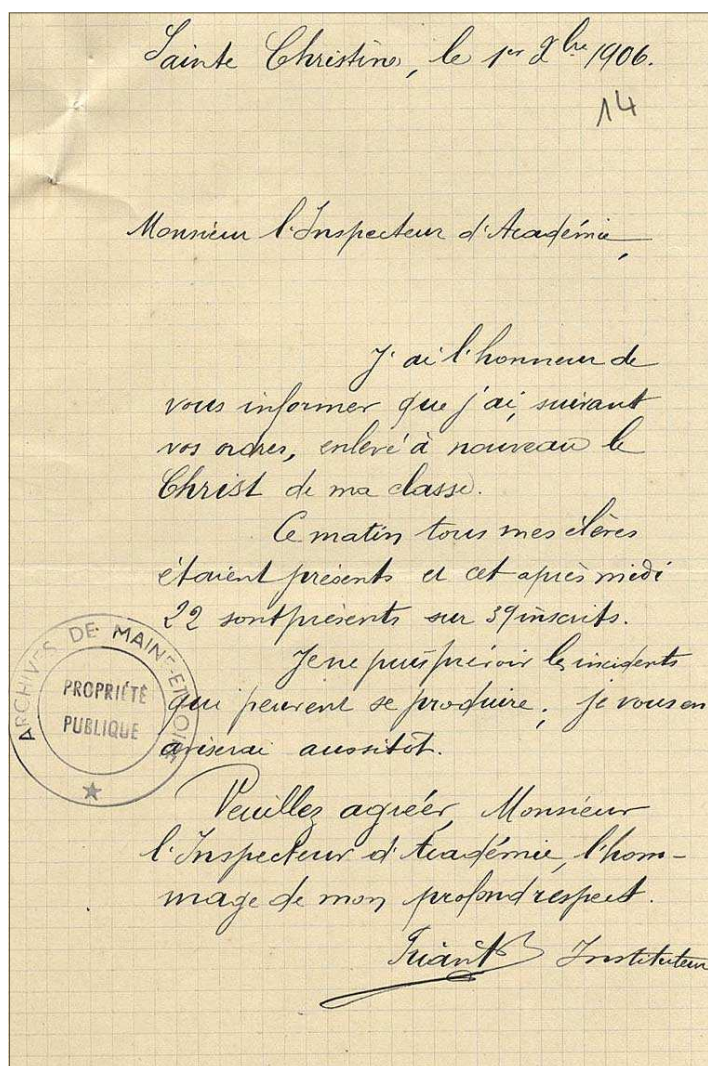
- **En histoire**, la séparation constitue un épisode majeur de l'évolution de la Troisième République : cette dernière, après avoir assuré son existence par des succès électoraux, cherche à appliquer plus complètement son programme qui comprend la laïcisation de la société. Après l'Affaire Dreyfus et la victoire des radicaux, l'anticléricalisme est relancé, en particulier dans le domaine scolaire. Déjà les lois de l'époque de Jules Ferry dans les années 1880 avaient marqué un notable recul de l'influence de l'église dans les écoles, il s'agit au tournant du siècle d'éliminer les congrégations enseignantes et de supprimer tous les signes religieux des bâtiments publics. Dans ces textes, nous suivons les efforts d'un instituteur pour enlever le crucifix d'une salle de classe d'une école publique.

- **En Éducation civique**, toujours à l'aide de documents, on peut aborder la définition et le thème de la laïcité. Si l'on admet que les bâtiments publics doivent être des lieux fréquentés

Archives départementales de Maine-et-Loire, 455 T 8

par tous, quelques soient les convictions de chacun, alors la neutralité de leurs décors et de leurs murs s'impose, sans aucun signe d'appartenance particulière autre que les symboles de la République qui se présente (et ce point peut être contesté par l'église catholique) comme garante de la neutralité.

Bien sûr, les rapprochements avec les récents rebondissements de la question de la laïcité avec l'affaire du foulard islamique sont possibles avec les nuances qui s'imposent en raison des différences de contexte politique et social. Au moins les élèves pourront-ils prendre conscience de la permanence de certains problèmes. Certains jeunes élèves musulmans, parfois enclins à penser que leurs convictions sont traitées de manière discriminatoire, auront aussi l'occasion de nuancer cette approche.



Archives départementales de Maine-et-Loire, 455 t 8

dans le mur : dès lors, l'enlever devient une opération difficile que l'instituteur ne peut plus réaliser seul et qui l'expose à accusation de dégradation de bâtiments publics...

Sont très éclairantes les réactions du milieu local : nous sommes dans une commune du sud du département, très marqué par les Guerres de Vendée, très pratiquante, dirigée par des notables catholique et même hostiles à la République : l'enlèvement a des effets immédiats. D'abord la fréquentation scolaire baisse, signe de mécontentement des parents (dans ce type de situation les maîtres accusent volontiers les notables d'exercer des pressions sur eux). Surtout, un véritable commando s'organise pour faire un coup de force couvert par les autorités locales (le curé est curieusement absent, du moins son rôle n'est-il pas pointé...) et fait monter la tension d'un cran. L'instituteur, inquiet, sans doute isolé, sent bien que la situation lui échappe.

L'approche pédagogique de ces problèmes complexes et sensibles, sera facilitée par ces documents très simples et courts, décrivant une situation concrète, enracinée localement, dans des lieux familiers à tous, sans complexité théorique ou contenu idéologique. À partir de ces textes vivants, les collègues, suivant leurs objectifs, pourront poursuivre l'étude en la poussant au niveau souhaité.

2. Quelques remarques sur les contenus...

Le maître rend compte de son action à son supérieur hiérarchique, l'Inspecteur d'Académie. C'est sur son instruction expresse qu'il enlève le crucifix et l'on sait que de nombreux instituteurs, par conviction autant que par souci de s'éviter des déboires locaux, n'étaient pas portés à ce type d'intervention.

On notera d'ailleurs dans la première lettre que l'auteur a déjà tenté d'enlever l'insigne religieux, sans succès. Sa nouvelle tentative échoue à nouveau puisque le crucifix a été non seulement réinstallé mais aussi scellé

Alain Jacobzone,
professeur d'histoire,
détaché au Service éducatif des Archives départementales.

Proposition d'exploitation de ces documents pour les élèves de primaire

L'analyse de ce document historique peut s'intégrer dans l'étude du XIX^e siècle (1815-1914) en cycle 3 et constituer une séance d'une séquence consacrée à la République.

Idée-force : les difficultés de la République à s'imposer en France : un combat politique de plusieurs générations.

Concept : la laïcité.

Compétence : "Avec l'aide du maître, comprendre un document historique simple (texte écrit ou document iconographique) en relation avec le programme, en lui donnant son statut de document."

Objectif : l'enfant sera capable de répondre aux questions.

Après une lecture du document et une explication du vocabulaire, les élèves peuvent travailler ces trois points :

1. Nature du document :

Support : deux lettres.

Auteur : Monsieur Friand, instituteur.

Contenu : réponse d'un instituteur à une circulaire de l'Inspecteur d'académie.

Dates : le 1^{er} et le 3 décembre 1906.

Lieu : Sainte-Christine-en-Mauges

Est-il contemporain de l'événement décrit ? Oui, ce sont des lettres relatant des faits récents.

Est-il une source de l'histoire ? Oui, car ce sont des documents réels dont on connaît l'auteur, le destinataire et le contexte.

2. Description et analyse :

Description globale : deux lettres calligraphiées du même auteur (l'instituteur) au même destinataire (l'Inspecteur d'académie).

Thème : l'enlèvement par le maître du crucifix dans la classe de l'école communale de Sainte-Christine-en-Mauges en 1906.

Personnalités concernées : l'instituteur et l'Inspecteur d'académie d'un côté ; le maire, des conseillers municipaux et des hommes de la commune de l'autre.

3. Contexte et critique :

À quelle époque se déroule l'événement ?

Au début du XX^e siècle.

Comment le sait-on ?

Les deux lettres sont datées de 1906.

La scène décrite est-elle caractéristique de l'époque ?

Oui, de tels événements se sont reproduits à l'identique dans bien d'autres communes.

Quelles sont les intentions de l'auteur ?

Il doit rendre compte de son action à la demande d'un supérieur.

L'auteur des documents expose des faits, sans donner ses sentiments. Pourquoi ?

Il n'a pas à donner son avis, il obéit à des ordres. C'est un fonctionnaire d'exécution.

Pourquoi l'instituteur doit-il ôter le crucifix ?

La loi de 1905 indique dans l'article 28: "Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit". Le crucifix est en effet le symbole de la religion catholique et la loi de 1905 déclare que la République est neutre (laïcité).

A-t-il réussi ? Non.

Quels sont les obstacles ?

Les opposants à cette mesure dans la commune sont intervenus (élus et certains parents d'élèves qui ne mettent plus leurs enfants à l'école).

Voilà ce qu'il est possible de faire à partir d'un document consultable aux Archives départementales. L'intérêt de cette séance est de travailler sur document réel, exemple local qui s'inscrit dans l'histoire nationale.

**Geneviève Audureau,
professeur des écoles, détachée au Service
éducatif des Archives départementales.**

Une enseignante au service des classes primaires : Geneviève Audureau, professeur des Écoles

"Les Archives départementales créées en 1796, conservent la mémoire du département du IX^{ème} siècle à nos jours. Elles ont reçu pour mission de la transmettre aux générations futures et d'en faciliter l'accès à tous les publics." Forts de cela, les membres du service éducatif sont à la disposition des enseignants qui souhaitent mener des projets en lien avec l'histoire et plus particulièrement le patrimoine, du primaire au lycée. En effet, les historiens auxquels on se réfère pour enseigner l'histoire dans les classes travaillent à partir de traces (écrites, orales et iconographiques). Les manuels, les fichiers photocopiables que les enseignants utilisent, ne seraient-ce que pour affiner leurs connaissances personnelles sur tel ou tel sujet, le font parfois oublier! Mais "Quelle aventure" rendue possible grâce aux archives, pour un élève, que de se mettre dans la peau d'un historien pour découvrir et comprendre la vie des hommes dans le temps à partir des traces que ceux-ci nous ont laissées !

Afin de répondre au mieux aux attentes de chacun, dans le cadre des Instructions Officielles de l'Éducation nationale, nous sommes trois enseignants à avoir intégré l'équipe du Service éducatif des Archives de Maine-et-Loire depuis quelques années : Alain Jacobzone et Brigitte Villoutreix, professeurs d'histoire en lycée et depuis la rentrée, en remplacement de Jérôme Bréheret, moi-même *Geneviève Audureau*, professeur des écoles. Mon rôle, en tant que professeur des écoles à mi-temps aux archives départementales, consiste à accompagner plus particulièrement les enseignants du primaire qui souhaitent utiliser des documents historiques réels, en établissant avec eux un projet et en accueillant les classes sur place.

À partir d'une idée initiale, voici les points auxquels nous devons réfléchir ensemble pour mener à bien un projet :

Quel est le sujet général retenu et le public concerné ? Quels sont les objectifs précis du travail réalisé en lien avec les archives ? Quelles seront les compétences travaillées ? Est-ce que des documents existent sur le sujet ? Les documents ont-ils un intérêt historique ? Ont-ils un intérêt pour les élèves ? Sont-ils exploitables dans le cadre du projet ?

Les modalités pratiques de mise en œuvre du projet seront naturellement définies (date de venue aux archives et programme des activités sur place).

Sélection de compétences pouvant être travaillées aux Archives en primaire

Les archives et la découverte du monde en cycle 2 : "vivre l'histoire" à partir de traces concernant l'environnement proche des élèves.

DÉCOUVERTE DU MONDE

- Distinguer le passé récent du passé plus éloigné.
- Identifier une information relative au passé en la situant dans une suite chronologique.
- Être curieux des traces du passé et les questionner pour les interpréter avec l'aide du maître.

Les archives et l'histoire en cycle 3: "vivre l'histoire" à partir de traces concernant l'environnement proche des élèves, l'incluant dans une dimension nationale voire internationale (du local au général ou inversement suivant le projet).

HISTOIRE

- Distinguer les grandes périodes historiques, pouvoir les situer chronologiquement, commencer à connaître pour chacune d'entre elles différentes formes de pouvoir, des groupes sociaux, et quelques productions techniques et artistiques.
- Classer des documents selon leur nature, leur date et leur origine.

PARLER

- Utiliser correctement le lexique spécifique de l'histoire dans les différentes situations didactiques mises en jeu.
- Participer à l'examen collectif d'un document historique en justifiant son point de vue.
- Comprendre et analyser, avec l'aide du maître, un document oral.
- Avec l'aide du maître, raconter un événement ou l'histoire d'un personnage.

LIRE

- Lire et comprendre un ouvrage documentaire, de niveau adapté, portant sur l'un des thèmes au programme.
- Avec l'aide du maître, comprendre un document historique simple (texte écrit ou document iconographique) en relation avec le programme, en lui donnant son statut de document.
- Comprendre un récit historique en relation au programme, en lui donnant son statut de récit historique.

ÉCRIRE

- Noter les informations dégagées pendant l'examen d'un document.
- Rédiger une courte synthèse à partir des informations notées pendant la leçon.
- Rédiger la légende d'un document iconographique ou donner un titre à un récit historique.



Voici quelques propositions d'activités que vous trouverez plus en détail dans le livret de présentation du service éducatif :

Découvrir et comprendre l'histoire locale : les élèves viennent consulter des documents aux archives, ce qui les amène à faire de la lecture documentaire (livres, registres, sceaux, plans ainsi que photographies, cartes postales, affiches) et de la productions d'écrits : traces des recherches faites sur place.

Découvrir un lieu et rencontrer des professionnels lors de la visite des Archives (dépôt, salle de lecture, atelier reliure,...).

Étudier un sujet très précis : les élèves peuvent participer à un atelier à thème (en tant qu'amorce motivante ou conclusion de séquence) : le chevalier, la calligraphie, les armoiries...

**Pour toutes informations complémentaires,
vous pouvez vous adresser au Service éducatif des Archives départementales
(02.41.80.80.00)**

Un nouvel « À propos de... » vient de paraître...



Le CAUE de Maine-et-Loire (Conseil d'Urbanisme, d'Architecture et d'Environnement) a inauguré ses nouveaux locaux dans l'ancienne école d'aviation d'Avrillé. Tout l'espace réservé auparavant à l'aérodrome est en pleine transformation et se réorganise autour de l'autoroute, du futur Parc du Végétal et de la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage.

À cette occasion, et pour ne pas laisser s'effacer des mémoires angevines une partie de leur histoire glorieuse, les archives départementales de Maine-et-Loire et le CAUE ont voulu souligner l'importance qu'a pris l'aviation en Anjou dans la première moitié du XX^e siècle.

Cette fiche pédagogique présente donc dans un premier volet, le rôle pionnier des frères Gasnier en tant qu'aviateurs et organisateurs de manifestations aéronautiques. Le second volet est consacré à une découverte historique et architecturale de cet imposant bâtiment qu fut l'école d'aviation. Les architectes du CAUE ont voulu garder l'enveloppe et y implanter leurs installations modernes.

À travers des documents d'archives aussi variés qu'esthétiques, les jeunes pourront approcher une époque –somme toute pas si lointaine– où voler était un exploit qui déplaçait les foules !

Ils comprendront aussi comment on peut « faire du neuf sans sacrifier l'ancien » ; c'est-à-dire sauver et restaurer d'un bâtiment ce qu'il a de remarquable ; de choisir de faire disparaître ce qui est obsolète ou trop abîmé ; aménager sobrement les lieux à l'aide des techniques de construction les plus actuelles.

Brigitte Villoutreix,
chargée de mission Patrimoine par l'Inspection académique.

Je vous rappelle, chers collègues, que je suis à votre disposition (et ce depuis déjà trois ans) pour vous aider dans la préparation d'un projet à caractère patrimonial. Mon rôle est, par exemple, de mettre à votre portée les institutions qui n'ont pas les moyens—matériels et humains— pour recevoir un public scolaire, de vous aider dans la recherche de documents accessibles à vos élèves, de vous faciliter le travail lors de la constitution de votre dossier, de votre projet.

Vous pouvez me laisser un message auprès de Sarah Boisanfray aux Archives départementales (02.41.80.80.00) ou m'y joindre directement le jeudi après-midi.



Concours Montrer l'histoire 2005

La huitième édition du concours Montrer l'histoire s'est tenue en juin dernier au Château d'Angers en présence de Maître François Chanteux, Vice-président du Conseil général chargé de la Culture, de monsieur Philippe Le Picart, Inspecteur de l'Éducation nationale représentant monsieur l'Inspecteur d'Académie, et de monsieur Pierre Macé, Directeur diocésain de l'Enseignement catholique.

Organisé conjointement par l'Inspection académique et les Archives départementales de Maine-et-Loire, ce concours vise à faire connaître et récompenser les meilleurs projets éducatifs réalisés pendant l'année scolaire et mettant en valeur l'histoire et le patrimoine du département.

Onze établissements scolaires ont proposé leurs travaux et il est important de souligner encore une fois pour cette année la diversité des thèmes traités et des supports utilisés. L'intégralité du palmarès est consultable sur le site Internet de l'Inspection académique de Maine-et-Loire :

<http://www.ac-nantes.fr/ia49/>

Toutes les classes furent récompensées pour leur participation par des lots de livres visant à compléter les bibliothèques de leurs établissements. Après une visite commentée du Château d'Angers et de la Tenture de l'Apocalypse, les participants se sont retrouvés autour du traditionnel goûter.

Calendrier du concours Montrer l'histoire 2006 :

Fin mai : remise des dossiers aux Archives départementales

Début juin : jury du concours

Mi-juin : remise des prix du concours



Concours Montrer l'histoire

Palmarès 2005

Prix 1er degré :

1er prix :

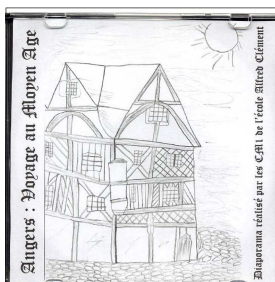
IRES Les Chesnaies, Angers :

"Les Chesnaies à travers le temps"

2ème prix ex aequo :

École Alfred Clément, CM1,
Angers :

**"Angers, voyage au Moyen
Âge..."**



Écoles St-Exupéry et M. Duveau, CM, Doué-la-Fontaine :

**"Doué-la-Fontaine
pendant la Seconde Guerre mondiale"**

Accessits :

École André Malraux, CE2-CM1, Les Ponts-de-Cé :

"Les Ponts-de-Cé, hier et aujourd'hui"

École Pierre et Marie Curie, CM2, Avrillé :

"Les cérémonies du souvenir à Avrillé"

École du Marronnier, CE2-CM1-CM2, Saint-Philbert-du-Peuple :

**"Saint-Philbert-du-Peuple
pendant la Seconde Guerre mondiale"**

Prix spécial du jury :

Lycée Champ-Blanc, 1ère, Le Longeron:

"De fil en aiguille..."

Prix second degré :

1er prix :

Lycée Saint-Martin, 1ère, Angers :

**"Les Juifs en Anjou
durant la Seconde Guerre mondiale"**

2ème prix :

Lycée Europe-Schuman, 1ère, Cholet :

"Sur les traces de Pierre Loti"

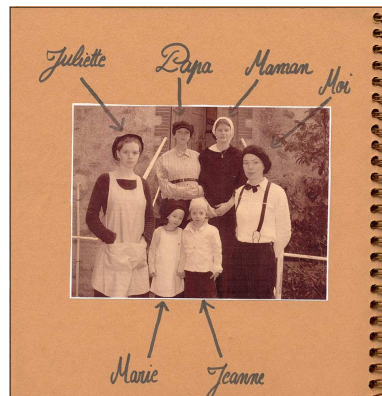
3ème ex aequo :

Lycée Jean Bodin, 1ère, Les Ponts-de-Cé :

**"Faire front à l'arrière,
le moral des angevins en 1914-1918"**

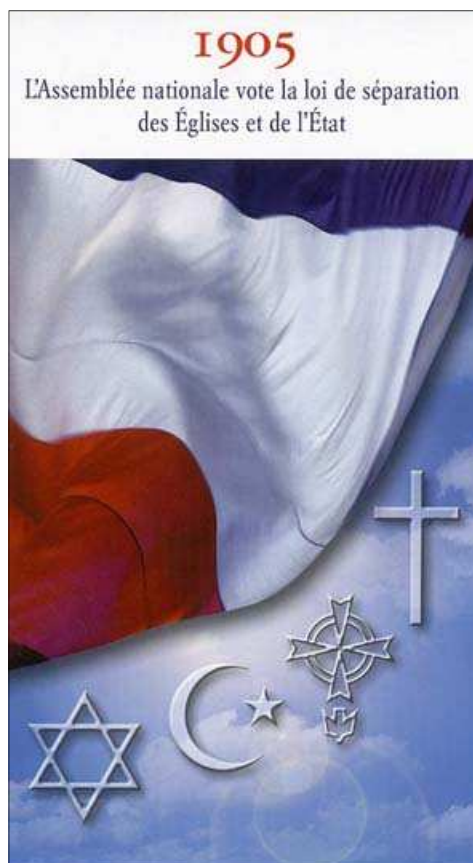
Lycée Emmanuel Mounier, seconde, Angers :

"Il était une fois en Anjou"



Prix spécial du Jury : lycée Champblanc

Infos / expos :



1905 : l'Assemblée nationale vote la loi de Séparation des Églises et de l'État.

Du Concordat, signé en 1801, qui ramène la paix religieuse après les turbulences de la Révolution, aux débats d'aujourd'hui sur la place des religions dans la communauté nationale, deux siècles d'histoire dont cette exposition permet de retracer les étapes.

Exposition visible du 9 décembre au 24 février
du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures.

Visites commentées sur rendez-vous
aux Archives de Maine-et-Loire,
106, rue de Frémur 49000 ANGERS

02.41.80.80.00 / s.boisanfray@cq49.fr ou m.cussonneau@cq49.fr

Atelier enluminure et calligraphie

Les Archives départementales vous proposent cette année deux nouveaux ateliers, animés par des professionnelles : Chantal Forgeau, calligraphe et Claire Guillemain, enlumineur.

Ces séances ont lieu exclusivement le mardi matin, sur rendez-vous (à prendre au moins un mois à l'avance).

Renseignements et réservations : 02.41.80.80.00

Martine Cussonneau ou Sarah Boisanfray



Concours Montrer l'histoire 2006

Vous recevrez dans vos établissements l'annonce de notre concours annuel après les vacances de février.

Notez déjà sur vos agendas que les dossiers de présentation de vos travaux seront à remettre aux Archives départementales vers le 20 mai 2006.

La remise des prix aura lieu dans la première quinzaine de juin, un mercredi après-midi comme d'habitude.

À vos projets !